

Le 27 mars 2025

RAPPORT

Commission Communale d'Accessibilité
14 mars 2025

ORDRE DU JOUR :

- Rappel du cadre
- Bilan 2020-mars 2025

I - Principe de la commission communale d'accessibilité

1. Rappel du cadre légal

Dans le cadre de la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) pour les personnes en situation de handicap, l'article L2143-3 prévoit pour les communes de plus de 5 000 habitants la mise en place d'une Commission Communale d'Accessibilité.

2. Missions de la Commission Communale d'Accessibilité

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité sur la commune (cadre bâti, voirie, espaces publics, transports, ...)
- Établir un rapport annuel présenté en conseil municipal et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- Recenser l'offre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Donner un avis sur les dossiers d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) établies sur le territoire communal
- Tenir à jour la liste des ERP sur le territoire communal

II - Accessibilité des bâtiments communaux

1. Bilan de fin d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

La commune a adopté un Agenda d'Accessibilité Programmée qui s'est clôturé le 15/01/2025 après une période de 9 ans de travaux. Cette période visait à rendre accessible 51 bâtiments appartenant à la commune selon un calendrier et un plan d'investissement défini en 2016.

Cependant, au 15 janvier 2025, seulement 8 bâtiments ont pu être rendu accessibles administrativement sur les 51 initialement prévus (voir Bilan fin d'Ad'AP en Annexe 1). Les causes principales de la non atteinte de cet objectif sont :

- Le manque de ressources humaines pour mener et suivre les travaux de mise en accessibilité des bâtiments (poste de chargé d'accessibilité vacant sur plusieurs années, ...). Les démarches entreprises ont pu l'être avec l'arrivée d'un chargé d'Accessibilité en juin 2024.
- La sous-évaluation des contraintes techniques liées à certains travaux entraînant des surcoûts et/ou des délais administratifs supplémentaires pour l'acceptation de demandes de dérogation.

Sur les 43 bâtiments non conformes, de nombreux travaux ont déjà été engagés permettant d'améliorer leur accessibilité et d'autres sont en cours pour pouvoir les déclarer 100 % accessibles à l'administration. Malgré la fin de cet agenda, la commune s'engage à poursuivre la mise en accessibilité de ses bâtiments communaux avec des budgets prévus chaque année.

De 2020 à 2024, les investissements pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux ont été les suivants (hors rénovations d'ampleur où les coûts de mise en accessibilité sont inclus au coût global du projet) :

- | | | |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| • 2020 : 62k€ TTC | • 2022 : 160k€ TTC | • 2024 : 202k€ TTC |
| • 2021 : 29k€ TTC | • 2023 : 44k€ TTC | • 2025 : 147k€ TTC |

A noter que sur les années 2024 et 2025, une grande partie du budget accessibilité a été consacrée à la création de l'ascenseur du Groupe Scolaire Mouton.

2. Accessibilité des bâtiments communaux (Ad'AP et hors Ad'AP)

Certains bâtiments communaux n'étaient pas inscrits dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune en raison de rénovations ou de refontes d'ampleur déjà programmées. Sur ceux-ci, 3 bâtiments ont été déclarés accessibles réglementairement (Police Municipale, RPE Collonges et Crèche Roule Virou) et plusieurs autres doivent réaliser des travaux mineurs pour être déclarés 100 % accessibles (Gymnase Mouton, Gymnase Équinoxe, Mixcube).

Plus globalement, **la commune compte donc 11 bâtiments dont la mise en accessibilité aux personnes en situation de handicap a été finalisée**. Elle a pour objectif d'en avoir 20 d'ici la fin de l'année 2025.

Les 11 bâtiments ayant obtenus leurs attestations sont :

- | | | |
|----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| • Crèche Roule Virou | • Meepland | • Mairie |
| • RPE des Collonges | • Pôle Public des Collonges | • Annexe Mairie |
| • Fromagerie 6 rue de la Liberté | • Gymnase Guilloux | • Restaurant scolaire Mouton |
| | • Police Municipale | • Crèche Les Récollets |

Les bâtiments dont la mise en accessibilité est prévue pour 2025 :

- | | | |
|---------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| • Gymnase Mouton | • Gendarmerie | • Médiathèque B612 |
| • Théâtre La Mouche | • Restaurant scolaire Paul Frantz | • Vestiaires Foot Beauregard |
| • Mixcube | | • Salle d'Assemblée |
| • Gymnase Équinoxe | | |

Pour cela, elle se dote d'un budget de 50 000 € sur l'année 2025 pour les travaux courants.

Les travaux prévus sur l'année 2025 sont les suivants (liste non exhaustive):

- Mise en conformité des sanitaires de la Gendarmerie
- Remplacement de portes intérieures au Gymnase Giono
- Remplacement de portes intérieures et réaménagement des sanitaires au Restaurant P. Frantz
- Pose de bande d'éveil à la vigilance près des escaliers extérieurs du Théâtre La Mouche
- Amélioration du cheminement extérieur d'accès au B612
- Pose d'éclairages extérieurs pour l'accès au Gymnase Mouton

En dehors de ces travaux, des budgets sont inclus dans la rénovation globale de l'EAJE Pom'Cerise, de la salle multifonctionnelle et du Groupe Scolaire Mouton pour améliorer leur accessibilité.

III - Accessibilité des ERP non communaux

Sur la commune, 164 ERP non communaux sont renseignées sur la plateforme Acceslibre, base de données en ligne recensant les dispositions mises en place dans chaque lieu pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Un lien vers cette plateforme est intégré à la page « Accessibilité et Inclusion » du nouveau site internet de la ville (mai 2025) afin d'améliorer le taux de remplissage sur cette plateforme.

93,3 % de ces ERP disposent d'une place de stationnement PMR dans leur parcelle ou à moins de 200 m laissant présager une bonne répartition de ces places de stationnement sur le territoire.

77,4 % des établissements renseignés possède une entrée accessible aux personnes en fauteuil roulant avec entrée de plain pied et une porte d'entrée adaptée.

En revanche, **seulement 15,8% de ces établissements indiquent posséder des sanitaires adaptés** aux personnes à mobilité réduite.

Concernant les autres indications à renseigner sur la plateforme Acceslibre (cheminement, accueil, ...), le taux de remplissage est encore trop faible pour permettre une analyse précise.

Concernant les autorisations de travaux (AT) dans les ERP, 148 ont été déposés entre 2020 et 2024 pour seulement 11 avis défavorable émis par la sous-commission départementale d'accessibilité. Parmi ces 148 AT déposés, 7 % concernaient une mise en conformité totale du bâtiment aux normes d'accessibilité et plus de 53 % des réaménagements dont le respect des normes d'accessibilité a été vérifié et validé.

Malgré la sollicitation de la Direction départementale des territoires, aucune mise à jour récente n'a eu lieu sur le site c-conforme pour évaluer le parc d'ERP dont la mise en conformité a été complètement finalisée.

IV - Accessibilité des logements

1. Aides disponibles pour l'adaptation des logements

Le dispositif de l'État MaPrimeAdapt' permet de financer 50 ou 70 % des travaux d'adaptation des logements en fonction du niveau de ressources. Le détail de l'aide ici : <https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimeadapt>

La métropole propose des aides dans l'aménagement des logements via l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour les personnes âgées et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les personnes en situation de handicap.

Lorsque l'activation des précédents dispositifs s'avère insuffisant, des demandes d'aides financières peuvent être effectuées à la ville par l'assistance sociale du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à la suite d'un diagnostic social et financier.

Enfin, certaines caisses de retraite hors régime général tels que la CNRACL peuvent proposer des aides à l'adaptation des logements.

2. État des lieux des logements accessibles sur la commune (recensement réalisé par les bailleurs)

Bailleurs sociaux	Nombre total de logements sociaux	Nombre de logements adaptés	Pourcentage de logements adaptés	Nombre de logements adaptables au fauteuil roulant	Pourcentage de logements adaptables au fauteuil roulant
Grand Lyon Habitat	672	10	1,5 %	363	54,0 %
Alliade Habitat	504	45	8,9 %	124	24,6 %
Lyon Métropole Habitat	140	72	51,4 %	0	0,0 %
3F Immobilière	45	0	0,0 %	11	24,4 %
ICF	53	0	0,0 %	53	100,0 %

Grand Lyon Habitat possède 10 logements adaptés au fauteuil roulant : 1 T2, 4 T3, 3 T4 et 2 T5 ; ainsi que 20 logements adaptés à l'âge (seniors) : 7 T2 et 13 T3.

Par ailleurs, Alliade Habitat propose 45 logements adaptés : 2 T1, 8T2, 14 T3, 18 T4 et 3 T5. Lyon Métropole Habitat (LMH) possède 72 logements adaptés à différents types de handicaps dont 70 logements au « Nouveau Tremplin » géré par l'ALGED. LMH a également 6 logements adaptés à l'âge (seniors).

Malgré de nombreuses sollicitations par nos services, CDC Habitat n'a pas répondu à ce recensement.

V - Accessibilité des transports

Saint-Genis-Laval est desservie par la ligne de métro B (arrêt Hôpital Lyon Sud – Saint-Genis-Laval) et les lignes de bus TCL suivantes : 11, 12, 17, 18, 78, 88, C10, C7 et S9. Elle est également desservie par les lignes Cars du Rhône 119 et 120 utilisant essentiellement les arrêts de bus TCL.

Selon SYTRAL Mobilités, l'accessibilité des arrêts de ces lignes sur le territoire est :

Lignes	Accessibles	Non Accessibles	Totaux
11	1		1
12	12	9	21
17	32	2	34
18		7	7
78	29	6	35
88	16	5	21
C10	23	3	26
C7	2	3	5
S9	29	20	49
Totaux	144	55	199

Plus de 72 % des arrêts de bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Notons que l'offre de transport a fortement augmenté sur la commune depuis l'arrivée du métro B fin 2023 à l'Hôpital Lyon Sud mais que cela ne s'est pas fait au détriment de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite car la part d'arrêts accessibles a elle aussi augmenté.

Par exemple, la ligne S9 est accessible pour les personnes à mobilité réduite à hauteur de 59% aujourd'hui contre 17 % en 2016.

Dans sa programmation de mise en accessibilité à court terme, les arrêts suivants sont concernés :

- "St Genis Centre" pour les lignes C10/88/S9
- "Bernicot" sur la ligne 12
- "Le Caillou" et "Chapelle de Beaunant" sur la ligne 11
- "Molinettes Montlouis", "Putet", "Clos Burtin", "Molinettes et Prieuré" sur la ligne S9

L'ensemble des bus TCL ont un seul espace pour les utilisateurs de fauteuil roulant et 4 places réservées pour les personnes à mobilité réduite. De plus, ils sont tous équipés de palettes rétractables, haut-parleurs extérieurs indiquant le numéro de ligne et la destination des bus activés par télécommande universelle, annonces visuelles et sonores des arrêts, boutons de demande d'arrêt et d'ouverture des portes en braille.

VI - Inclusion des personnes en situation de handicap

Au cours des dernières années, Saint-Genis-Laval (20 929 habitants en 2021) observe une augmentation du nombre d'habitants ayant une reconnaissance de handicap

Données démographiques relatives aux habitants ayant une reconnaissance de handicap par la MDPH

Prestations financières	Données au 31/12/2023	Données au 31/12/2022	Données au 31/12/2021	Données au 31/12/2020
Allocation éducation à l'enfant handicapé (AEEH)	125	129	99	98
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	417	406	377	358
Complément allocation aux adultes handicapés (AAH)	77	79	inclus dans ceux de l'AAH	inclus dans ceux de l'AAH
Prestation Invalidité			468	451

En réalité, le nombre d'habitants concernés est supérieur dans la mesure où ces données ne prennent pas en compte les personnes qui ont des problématiques similaires mais qui n'ont pas entamé de démarches auprès de la MDPH (choix personnel, diagnostic en cours, pas encore de prise de conscience, jeune âge...).

Par ailleurs, des difficultés concernant l'Inclusion des mineurs en situation de handicap ont émergé lors du diagnostic du Projet Éducatif de Territoire 2022-2025 (PEDT). Celui-ci a mis en avant la nécessité d'améliorer la réponse aux besoins des familles et des enfants ainsi que l'information aux familles.

Pour ce faire, la municipalité a créé un poste de chargé de coopération inclusion financé à 50 % par la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 et à 30 % par la ville.

L'agent a pris ses fonctions en avril 2024. Ces missions sont :

- de contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial en identifiant les attentes et les besoins, en animant le partenariat avec les acteurs territoriaux.
- d'organiser des actions et projets à destination du public
- d'accueillir, orienter, accompagner et soutenir les usagers

A son arrivée en 2024, un diagnostic plus large a été réalisé.

Il a mis en avant que :

- Les services spécialisés sont peu connus et mobilisés par les personnes concernées et acteurs territoriaux.
- Les personnes concernées connaissent peu leurs droits et ont des difficultés pour y avoir accès.
- Les personnes concernées ne trouvent pas d'interlocuteur pour répondre à leurs questions concernant la situation globale ou de celle de leur proche (seulement interlocuteur spécialisé sur une thématique) et coordonner certaines actions notamment dans les situations complexes, sans possibilité de relayage des démarches par un proche.
- Les acteurs territoriaux souhaitent amorcer une réflexion autour de l'accueil inclusif et on a besoin d'une coordination.
- Bien qu'il y ait une augmentation dans certains lieux, la fréquentation des personnes en situations de handicap reste faible.
- Peu d'ERP sont certifiés 100 % accessibles.
- Pas d'identification des personnes en situation de handicap (sauf dans les lieux scolaires) et des Enfants à Besoins Spécifiques (sauf EAJE).
- Pas d'identification des proches aidants.
- Les représentations négatives sur les personnes en situation de handicap touchent les personnes concernées et leurs proches. Elles sont un frein à l'inclusion.
- Il y a une méconnaissance des problématiques des personnes en situation de handicap et des aidants
- Il y a une difficulté à recruter du personnel dans les lieux accueillants des enfants et donc à pour remplir leur fonction première (centres de loisirs, EAJE, périscolaire, école). La difficulté s'accroît lorsqu'il s'agit d'accompagner un enfant en situation de handicap.
- Des enfants et des adultes en situation de handicap se retrouvent sans solution d'accueil dans les établissements médico-sociaux. Cela a un impact sur eux (isolement) mais aussi sur leur proche (épuisement, isolement).

Dans ce contexte a été mis en place, des actions afin :

- **D'améliorer l'accessibilité des structures d'accueil petite-enfance, enfance et jeunesse**

Projet territorial « Renforcer l'accueil des Enfants à Besoins Spécifiques de 3 à 11 ans au sein des accueils collectifs » (octobre 2024) :

Ce projet est co-porté par les 4 centres de loisirs (Accueil enfance, Mixcube, CLESG et Escale Pierrette Morel) et les 4 Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) municipaux.

Afin d'améliorer l'inclusion des enfants ayant des besoins spécifiques (avec ou sans notification MDPH) a été mis en place sur l'ensemble de ces structures et services les actions suivantes :

- x **Nomination d'un référent Inclusion dans chaque structure - janvier 2025** : afin de coordonner les actions relatives à l'accueil de l'enfant avec ses parents, au sein de la structure d'accueil et avec les partenaires dont la chargée de coopération inclusion
- x **Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) sur la thématique inclusion - décembre 2024 à juin 2025**: les accueillants des TAP, du CLESG, du Mixcube et de l'Accueil enfance bénéficient de 3 séances d'APP par groupe de 10 professionnels, financées par le PEDT.

- x **Sensibilisations – janvier à mai 2025** : une vingtaine d'accueillants bénéficient de 8h pour comprendre le TSA, le TDA-H et les troubles du comportement. Mais aussi comment prendre en compte leurs besoins spécifiques (communication, aménagements des espaces...) et réagir face à un comportement problème.
 - x **Mallette inclusive – janvier à mars 2025** : toutes les structures ont reçues du matériel adapté (fidgets, tente, galette de chaise, rouleau de chaise, timer, casque anti-bruit...) financé par le PEDT. Les professionnels ont bénéficié d'une sensibilisation d'1h30 pour leur apprendre à s'en servir
 - x **Semaine de l'empathie et de la différence – 21 au 25 avril 2025** : les 4 centres de loisirs programment cette semaine afin de sensibiliser sur le sujet
- **De favoriser l'accès au sport**
- Questionnaire aux associations sportives - mars 2025 :
- Pour permettre aux habitants :
- x De connaître lieux de pratiques sportives qui leur sont adaptés,
 - x Une identification des associations sportives proposant une pratique inclusive, du sport adapté et/ou du handisport est en cours.
- Ainsi qu'une première information sur le programme de formation « club inclusif » pour les dirigeants et les encadrants.
- Signalisation des pratiques sportives inclusives, adaptées et handisports :
- Il est prévu de signaler les pratiques des clubs sportifs dans le prochain « Guide des activités Saint-Genoises – annuaire des associations » (sept.2025) ainsi que dans le nouveau site internet de la ville.
- **D'améliorer l'accès aux droits et à l'information**
- Questionnaire aux associations - mars 2025 :
- Pour permettre aux habitants de connaître lieux d'accueil ou de pratiques inclusives et adaptées , une identification des associations est en cours.
- Signalisation des pratiques inclusives et adaptées des associations saint-genoises
- Il est prévu de signaler les pratiques des associations de la ville dans le prochain « Guide des activités Saint-Genoises – annuaire des associations » (sept.2025) ainsi que dans le nouveau site internet de la ville.
- Site internet de la commune – mai 2025 :
- Une refonte du site de la ville est en cours. Le nouveau site respectera la norme RGAA et les normes d'accessibilité annexe. Ainsi, il sera jugé accessible. Pour autant, le prestataire conseille de faire un audit « accessibilité ».
- Une page « Accessibilité », mise à jour et étoffée avec des indications pratiques pour la vie courante, sera présente. Elle comportera des informations sur la Commission Communale d'Accessibilité mais aussi sur les bâtiments et les transports accessibles.
- Courant 2025, il est prévu d'y inclure un formulaire de contact pour que les habitants puissent faire remonter directement leurs besoins et questions relatives à l'accessibilité de la ville.
- Également, une page concernant l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants sera créé
- Accompagnement social
- La chargée de coopération inclusion reçoit les habitants en situation de handicap et leurs proches pour les informer, les conseiller et les orienter. Une aide administrative peut être proposée afin de faciliter leur accès aux droits. Son bureau est situé au Centre Communal d'Action Sociale. En cas de nécessité, elle se déplace à domicile.

	2024	01 à 03/2025
Rendez-Vous au CCAS	19	10
Entretien téléphonique	11	3
Visite à Domicile (VAD)	4	1

Les modalités d'accompagnement en visite à domicile et par téléphone sont presque qu'aussi importante qu'au CCAS en raison des difficultés de déplacement des personnes. Celles-ci peuvent être pour une raison psychique (anxiété), cognitives (planification/organisation), physique (fatigabilité, douleurs), de logistique (emploi, surveillance d'un proche) ou encore de charges mentales notamment pour les proches aidants.

- **De faire évoluer les représentations portées sur les personnes en situation de handicap**

Semaine paralympique avec les scolaires - 14 au 18 novembre 2024

Les élèves de 9 classes de CM1-CM2, des écoles Paul Frantz et Mouton, ont été initiés à la pratique de la Boccia, du goal ball et du basket fauteuil.

Cinés Rencontre :

- x Sur le film « en tong au pied de l'Himalaya » - décembre 2024 : Sensibilisation sur l'autisme et la situation d'aidance - 56 participants
- x Sur le documentaire « Nemchou » - juin 2025 : Sensibilisation sur la surdi-cécité

Semaine de sensibilisation à l'autisme - 31 mars au 6 avril 2025 :

En plus des élus et les agents, différentes actions à destination des habitants sont organisées telles :

- x Mise en avant de livres et de documentaires à la médiathèque
- x 5 questions pour casser les préjugés, sur les réseaux sociaux de la ville
- x Sensibilisation à la « différence » pour les grandes sections de l'école Guilloux (pôle TSA-Acolea)
- x Conférence « Mieux comprendre l'autisme pour mieux accompagner » (CRA)
- x Ciné Rencontre sur le film « Hors-normes » (Sésame autisme)

Fête de la petite-enfance – 17 mai 2025 :

Sensibilisation aux enfants de 0 à 6 ans par 1 atelier d'apprentissage de 20 signes de la LSF et 2 ateliers comptines et chants signés.

VII- Accessibilité des transports

L'étude démographique menée dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) 2021 montre une tendance au vieillissement de la population saint-genoise avec 27 % des habitants de la commune ayant plus de 60 ans. Au regard de ce constat, la municipalité a souhaité créer un service public dédié à l'accompagnement global des seniors. Ainsi, **le pôle senior** a vu le jour en 2024.

Il s'adresse aux personnes âgées de +60 ans de la commune, ainsi qu'à leurs familles. Il est intégré au Centre Communal d'Action Social.

Il a pour mission de répondre à l'ensemble des besoins des seniors tout en favorisant leur autonomie leur bien-être, leur lien social en luttant contre l'isolement, que ce soit à domicile ou en établissement.

Son champ d'action est donc large :

- Coordination gérontologique avec l'accueil & l'information, l'évaluation et l'accompagnement personnalisés des personnes tout en mobilisant les partenaires des secteurs sanitaires, médico-social et social, afin de rechercher les solutions adaptées.
- Tenue du registre des personnes vulnérables en cas de fortes chaleurs, afin de contacter les personnes inscrites pour leur apporter conseils et assistance si besoin est.
- Organisation d'actions festives et préventives, des manifestations à destination des aînés afin de renforcer le lien social/rompre l'isolement des personnes, promouvoir l'accueil inclusif et faciliter les projets intergénérationnels.
- AZctivation du réseau des bénévoles afin de répondre à un besoin de déplacement de proximité occasionnel, créer un réseau de solidarité, ...

Le Pôle senior est composé :

- De 2 résidences autonomes, Les Oliviers et le Colombier.
- D'une coordinatrice senior avec une double casquette d'assistante sociale et de coordinatrice des activités senior de la ville.

Il propose de nombreux événements, dispositifs et activités comme les ciné, le colis de Noël, un séjour vacances, la semaine bleue, la gazette de Pierre et Louise, 3 logements dédiés à la cohabitation intergénérationnelle en partenariat avec Tim et Colette.

Afin de favoriser l'accessibilité des personnes âgées au sein de la commune, le pôle senior propose également :

X Un « accompagnement social »

La coordinatrice senior reçoit les habitants pour une aide administrative afin de faciliter leur accès à l'information et à leurs droits. Son bureau est situé au sein de la résidence du Colombier. En cas de nécessité, elle se déplace à domicile.

	2024	2023	2022
Rendez-Vous	183	196	222
Visites à Domicile	74	62 V	48

Le nombre de VAD augmentent en raison d'un avancée en âge des seniors impliquant une perte d'autonomie notamment dans les déplacements.

X Un service de « Minibus »

Un service de minibus est organisé à destination des personnes âgées valides saint-genoises, ne disposant pas de moyen de locomotion.

Les personnes qui souhaitent se déplacer sur la commune pour faire leurs courses, des démarches administratives ou se rendre à des rendez-vous médicaux sont récupérées et ramenées à leur domicile.

Les tournées se déroulent les mardis et vendredis après-midi, sur inscription auprès de l'accueil du CCAS.

En 2023, il y a eu 56 trajets pour 110 personnes utilisatrices

X Activités et actions réalisées au sein des résidences autonomes

La coordinatrice prévention perte de l'autonomie/vie sociale propose et coordonne des activités et actions soutenant le maintien des capacités physiques nécessaires à la mobilité. Celles-ci sont à destination de tous les seniors de la commune et sont réalisées au sein des résidences autonomes.

Au sein de la Résidence autonomie des Oliviers, en 2024 :

Actions	Description	N° de résidents	N° de St Genoïis	N° de séance
Gym douce par Néo Silver	Atelier de gym adaptée à la mobilité des seniors	232	32	42
Aikido par un bénévole	Atelier de gym japonaise	66	14	17
Pilate par une intervenante	Atelier de pilates adaptée	50	5	12
Gym bien-être par l'association Art Son et Bien-être	Atelier de gym adaptée aux seniors.	151	17	33
Accompagnement aux courses par des bénévoles Aldi et marché du vendredi	Transport et aide pour monter/descendre du minibus, éventuellement accompagnement dans le magasin et surveillance	289	0	50
Conférence habitat et cadre de vie	Aménagement possible du logement en fonction des difficultés	5	0	1

Au sein de la Résidence autonomie du Colombier, en 2024 :

Actions	Description	N° de résidents	N° de St Genoïs	N° de séance
Gym douce par Néo Silver	Atelier de gym adaptée à la mobilité des seniors.	72	1	18
Aikido par un bénévole	Gym japonaise	4	3	3 arrêt des séances car plus de participants chez les résidents
Pilate par une intervenante	Atelier de pilates adaptée	3	0	1
Yoga par l'association Art Son et Bien-être	Yoga sur chaise	97	87	20
Accompagnement aux courses par des bénévoles Aldi et marché du vendredi	Transport et aide pour monter/descendre du minibus, éventuellement accompagnement dans le magasin et surveillance	236	0	50

x Des « actions de prévention »

Chaque année est programmée des actions de prévention pour les seniors.

Une attention est portée au soutien de la mobilité.

- en 2024 : Conférence « BIEN SUR SES JAMBES » avec l'hôpital Lyon sud : 27 participants
Ateliers manger / bouger CARSAT : 13 participants
- en 2023 : Conférence prévention seniors sécurité : 34 participants*

x une plateforme solidaire « ONAKASAIER »

Cette plateforme solidaire a été conçue afin de mettre en relation des seniors de Saint-Genis-Laval qui rencontrent des difficultés pour effectuer certaines tâches du quotidien et des volontaires prêts à les aider. Elle a également, pour vocation de faciliter le lien social. Elle est à destination des + 65 ans.

Elle est issue d'un travail réflexif mené par le Conseil des aînés en lien avec les services de la Ville.

VIII- Retours sur des situations connues et réponses de la ville

- **Vélos qui roulent sur le trottoir de la rue Charles Luiset** - septembre 2024 par Mr BERGERET Daniel
→ Information transmise à Antoine BAILLET, Chef de Service Infrastructures.
- les voitures montent et il y a une piste cyclable dans la descente. Il n'y pas assez de place pour qu'un vélo et une voiture se croisent aussi les vélos montent sur le trottoir.
- **Végétaux qui dépassent sur le trottoir** - septembre 2024 par Mr BERGERET Daniel.
→ Information transmise à Antoine BAILLET, Chef de Service Infrastructures.
- Sur le chemin de moly (trottoir de droite) mais aussi en haut du chemin de Putet en direction du cimetière (côté droit) : la taille des végétaux (de particuliers à priori) ne respecte pas la réglementation. Soit il est griffé par des branchages soit il doit descendre du trottoir car 2 personnes ne peuvent pas y rester. Il dit que certains trottoirs sont amputés de moitié par les végétaux.
- **L'application « twavox » utilisable pour les publics sourds et malentendants, aveugles et malvoyants à la salle de spectacle et cinéma de la Mouche ne fonctionne pas toujours bien et n'est pas adaptée aux personnes ne maîtrisant pas l'utilisation des applications sur mobile** - septembre 2024 par Mr BERGERET Daniel.
→ Information transmise à Marianne COFFY.

- **Besoin de créer un passage piéton vers le dos d'âne du foyer le Tremplin pour pouvoir traverser la route en sécurité** – janvier 2025 par Mme BERKATI Souria.
→ Demande transmise à la direction de la voirie de la Métropole.
- **Un temps et lieux d'écoute/de paroles pour les parents qui ont des enfants avec des troubles du neurodéveloppement** – février 2025 par Mme SCALBERT Anouck.
→ Aides dans le parcours et l'orientation en santé mentale, pédopsychiatrie – février 2025 par Mme SCALBERT Anouck.
- **Difficultés de déplacements lors de l'utilisation de poussettes par les assistantes maternelles** - mars 2025 lors d'un sondage Toodego à l'initiative de la commune. 57 % des réponses indiquent des trottoirs trop étroits et/ou encombrés (poubelles, véhicules, déjections, haies non taillées, ...). Les rues citées sont notamment route de Vourles et route de Charly.
→ Information transmise à Antoine BAILLET, Chef de Service Infrastructures et étude des possibilités d'actions.
- **Accessibilité aux transports et aux parcs en poussettes** – mars 2025, lors d'un sondage Toodego à l'initiative de la commune. 60 % des assistantes maternelles utilisant les transports en commun indiquent avoir des difficultés à monter dans le bus due à la distance avec le trottoir (ligne C10 et S9 notamment). A noter également que le parc Beauregard n'est pas accessible avec des poussettes triples (portillons trop étroits).
→ SYTRAL Mobilités continue la mise en accessibilité des arrêts de bus ce qui devrait régler les problèmes de distances aux trottoirs et rappelle qu'il faut bien demander la mise en place de la palette rétractable au conducteur de bus car ils en sont tous équipés.
→ Études des possibilités d'aménagements avec les services techniques tout en continuant à satisfaire les normes de sécurité.
- **Aménagements des espaces des temps méridiens pour les 3 écoles**
 - x École Mouton : 330 enfants sont accueillis en moyenne sur le temps de repas. La cantine est un grand bâtiment et le volume sonore est trop élevé. Des aménagements permettant de diminuer le bruit et de proposer des espaces d'accueil plus petits seraient opportuns pour favoriser l'accueil de tous mais plus particulièrement des enfants en situation de handicap qui ont un Trouble du Neuro Développement (TND).
Par ailleurs, la capacité d'accueil de la cour est jugée trop petite. Par temps pluvieux, le préau ayant une capacité limitée (environ 100 enfants), le gardien du gymnase accepte exceptionnellement de l'ouvrir pour mise à disposition (environ 180 enfants dans petite et grande salles réunies).
 - x École P. Frantz et Guilloux: besoin de cloisonner pour créer un espace calme dans la cantine.

Jacky BEJEAN,
Adjoint chargé de l'accessibilité des bâtiments,
du numérique et de l'égalité Femmes/Hommes

